

# LE ROC NUMERO HORS-SERIE

Journal du Réserviste Opérationnel et Citoyen

Au cours de mes échanges avec les réservistes citoyens, j'ai pu constater chez eux, une appétence particulière pour l'Histoire et les traditions de la gendarmerie.

A cet égard, ce numéro hors-série du ROC permettra de présenter plus en détails l'histoire et les traditions centenaires de la gendarmerie, pour l'acculturation de nos réservistes citoyens. Il pourra aussi utilement contribuer à la culture d'Arme de nos réservistes opérationnels.

Comme le disait Alexis de Tocqueville : «Quand le passé n'éclaire plus l'avenir, l'esprit marche dans les ténèbres».

Bonne lecture !

**Général Olivier KIM**

Commandant et délégué aux réserves de la gendarmerie  
Secrétaire général de la réserve citoyenne de défense et de sécurité



**HISTOIRE ET SYMBOLIQUE  
DE LA**

**GENDARMERIE NATIONALE**  
**Première partie**



**CEN (RC) Olivier MENUT, ADC DEMARCONNAY (CRG), CEN CAILLON (CRG)**

# **SOMMAIRE**

- I - De la Maréchaussée à la Gendarmerie Nationale**
- II - Les symboles de la Gendarmerie Nationale**
- III - Les uniformes de la Gendarmerie Nationale**
- IV - Les missions de la Gendarmerie**

# I - DE LA MARECHAUSSEE A LA GENDARMERIE NATIONALE

Pendant la Guerre de Cent Ans (1337-1453), est créé le corps de la Maréchaussée, institution militaire exerçant les fonctions de police et de justice. Cette justice aux armées est dévolue aux Maréchaux (Lieutenants des Connétables, successeurs des Sénéchaux). Les Maréchaux déléguant eux-mêmes ce pouvoir à leurs Lieutenants, alias Prévôts (du latin « praepositus » c'est-à-dire préposés), d'où le nom de Prévôté que l'on trouve encore de nos jours dans l'appellation de la Gendarmerie Prévôtale auprès des forces armées françaises sur les théâtres militaires d'opérations extérieures.

Par Édít Royal de François Ier en 1536, la Maréchaussée est chargée de constater et de poursuivre les « cas prévôtaux » (c'est-à-dire relevant de la justice prévôtale), mais elle intervient en fait dans de nombreuses affaires relevant des tribunaux ordinaires. Elle devient ensuite une force militaire pour la sécurité intérieure. Sous Louis XIII, après la suppression de la Connétablie en 1626, la Maréchaussée est placée sous les ordres des Maréchaux de France. C'est le roi Louis XIV, qui par ordonnance criminelle de 1670 qui précise que les crimes, qualifiés de « cas royaux » seront recherchés par la Maréchaussée et jugés par la Chambre Criminelle du Parlement alors que les « cas prévôtaux » seront eux jugés en première et dernière instance par les Cours Prévôtales Provinciales des Maréchaux.

L'Édit Royal de Louis XV en 1720 réorganise profondément la Maréchaussée et accentue son caractère territorial en créant un Tribunal Prévôtal et une Compagnie de Maréchaussée dans chacune des 36 provinces du Royaume avec à leur tête un Prévôt Général Provincial. Ces Prévôtés sont divisés en Lieutenances, elles mêmes divisées en Brigades compétentes sur une dizaine de kilomètres carré. L'ordonnance de 1768 créera 200 Brigades de plus, représentant 3.300 hommes répartis sur 34 Compagnies et 800 Brigades. La Gendarmerie « moderne » est née.



Maréchaussée au XVIII<sup>e</sup>

# I - DE LA MARECHAUSSEE A LA GENDARMERIE NATIONALE

Au terme de la Révolution de 1789, la Maréchaussée prend le 16 Février 1791 le nom de « Gendarmerie Nationale » et la loi du 17 avril 1798 précise que « le Corps de la Gendarmerie Nationale est une force instituée pour assurer dans l'intérieur de la République le maintien de l'ordre et l'exécution des lois ». L'Arme est organisée en 25 divisions, 50 escadrons, 100 compagnies et 2 000 brigades. Les missions de la Gendarmerie sont de l'ordre des polices administratives et judiciaires.

Le Consulat et l'Empire voit la Gendarmerie placée sous l'autorité hiérarchique d'un Inspecteur général en 1801 et participe à de nombreuses batailles impériales. Napoléon Bonaparte créera même en 1801 une Gendarmerie d'Elite qui sera incorporée à la Garde Consulaire sous le commandement du Général Savary. La Gendarmerie impériale de 1804 à 1815 sous les ordres du Général Moncey structurera l'Arme dans ses bases modernes.

Elle est réorganisée sous la Restauration en 1820 en 24 Légions et en 1850, la loi fixe l'objectif d'une brigade par Canton. En 1851 l'Arme compte 16.500 gendarmes, dont 11.800 cavaliers, répartis dans plus de 3.000 brigades. A Paris, la police est assurée par la Garde Municipale en 1802, devenue Gendarmerie Impériale en 1813 puis Gendarmerie Royale en 1815 et enfin Garde Républicaine en 1848 et rattachée à la Gendarmerie en 1849.



Gendarmerie Impériale



# I - DE LA MARECHAUSSEE A LA GENDARMERIE NATIONALE

A la fin du Second Empire (1870), la Gendarmerie Départementale compte 19.400 hommes répartis en 25 Légions et 3.600 Brigades auxquels s'ajoute la Légion d'Afrique, la Gendarmerie Coloniale, l'Escadron de Gendarmerie d'Elite et la Garde de Paris.

Pendant le premier conflit mondial, la Gendarmerie Prévôtale a un rôle essentiel dans la mobilisation, le maintien de l'ordre au sein des armées et la poursuite des déserteurs.

En 1939, la Gendarmerie Nationale compte 54.000 hommes. Dans un contexte politico-militaire complexe, la Gendarmerie sera néanmoins l'un des acteurs de la Résistance, tel le Gendarme Charlot à Reims, guillotiné en 1943 pour faits de résistance. 12.000 des militaires de l'Arme (soit le quart des effectifs de l'époque) s'engageront directement ou indirectement dans la lutte contre l'Allemagne nazie, dont 1.500 d'entre eux seront soit exécutés par les occupants, soit morts en déportation ou tomberont au combat pendant la libération de la France.

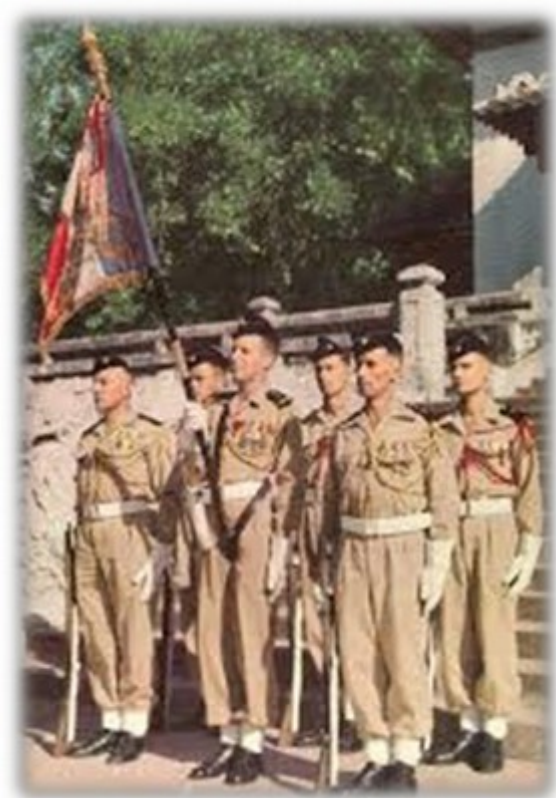
Après guerre, la Gendarmerie s'engagera en Indochine puis en Algérie ainsi que sur de nombreux théâtres d'opérations extérieures.



Bouton  
Garde  
de Paris



Edouard Charlot  
(1903-1943)



Gendarmes en Indochine

# I - DE LA MARECHAUSSEE A LA GENDARMERIE NATIONALE

A partir des années 1950, la Gendarmerie sera profondément réorganisée et de nombreuses spécialités verront le jour telles que la Gendarmerie de l'air, de l'armement, des transports aériens, de la sécurité et des armements nucléaires. De même de nouvelles unités ou spécialités sont créées : Police judiciaire, lutte contre les formes modernes de délinquance, protection des mineurs, cybercriminalité, secours en montagne et en mer etc...

Les premiers personnels féminins rejoignent l'Arme en 1983 puis après la fin du service national, en 1996, ou des français ont servit comme « Gendarmes Auxiliaires » (GA), la Gendarmerie Nationale s'ouvre aux premiers Gendarmes Adjoints Volontaires (GAV) en 1998. En 2002, la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure met l'emploi de la Gendarmerie au service du ministère de l'Intérieur, avant qu'elle ne quitte définitivement le ministère de la Défense en 2009. La Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN) s'installera à Issy les Moulineaux (92) à partir de 2012. En 2018, le logo de la Gendarmerie nationale quitte sa grenade.

La DGGN est actuellement dirigée par le général d'Armée Richard Lizurey.



**Logo  
jusqu'en  
2015**



**Logo  
depuis  
2018**

**Général Lizurey  
DGGN**

## II – LES SYMBOLES DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Symbole de la tradition militaire, mais aussi du riche passé historique de l'Arme, plusieurs éléments ont toujours caractérisé la Gendarmerie même si la matérialisation de ces signes ou images a pu évoluer au long des siècles.

### LA GRENADE

La grenade, ou bombe enflammée, ne fait pas partie du patrimoine symbolique de la Maréchaussée, mais de celle de la Gendarmerie nationale par la création de grenadiers gendarmes chargés de protéger la représentation nationale en 1791. Dès 1797, ce symbole fort de l'arme fut étendu à toute la gendarmerie. La grenade fut d'abord portée sur les retroussis des vestes d'uniforme, sur les collets et les coiffures puis elle prit au fil des années une place de plus en plus importante sur les uniformes et les équipements.

Celle-ci avait l'avantage d'identifier clairement l'homogénéité de l'institution malgré la diversité des missions et de ses spécialités. Symbole des unités d'élite depuis l'Ancien Régime, la grenade de la gendarmerie est unique au sein des armées par sa représentation à huit flammes. Elle symbolise le courage et la bravoure.

La grenade de Gendarmerie a été réglementairement fixée à 8 branches de « bois de cerf » (Alors que la Légion étrangère en compte 7 et les Sapeurs-Pompiers 9). Elle est argentée pour la Gendarmerie Départementale et dorée pour la Gendarmerie Mobile.





## II – LES SYMBOLES DE LA GENDARMERIE NATIONALE

### LE GALON D'ELITE

Dans la nomenclature administrative, le terme approprié du « galon d'élite » est celui de galon ruban. Il s'agit d'un ruban de textile qui borde le sommet des képis des militaires de la Gendarmerie. Il est argenté pour la Gendarmerie départementale et les formations qui lui sont rattachées, doré pour la Gendarmerie mobile et les officiers et gradés de la Garde républicaine, écarlate pour les gendarmes de la Garde républicaine, bleu pour les gendarmes adjoints et gris cendré pour les militaires du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie.

Dès l'ordonnance de 1720, première instruction sur la tenue des nouvelles maréchaussées, il était prévu qu'un large galon d'argent borde les chapeaux. Cet attribut a depuis presque toujours été présent sur les différentes coiffures des militaires de la maréchaussée et de la gendarmerie.

Sous l'Ancien Régime, il figurait aussi sur les coiffures des unités de la maison du Roi et, à ce titre, la Maréchaussée s'enorgueillit de ce privilège.

On retrouve ce galon sur tous les couvre-chefs de la Gendarmerie, qu'ils s'appellent képi (hommes), postillon (femme), shako (Garde) ou taconnet (Elèves Officiers).



## II – LES SYMBOLES DE LA GENDARMERIE NATIONALE

### LES AIGUILLETES

A l'origine ces aiguillettes étaient une simple cordelette destinée à nouer différentes parties de l'armure au moyen âge. Par la suite, l'aiguillette dite « de la maison du Roi » est devenue un attribut distinctif de la cavalerie puis des troupes d'élite. Celle-ci appartient au patrimoine de la Gendarmerie depuis que son port fut rendu obligatoire pour la Maréchaussée en 1720. L'aiguillette était à l'époque de soie blanche.

Selon les régimes politiques et les évolutions de l'uniforme, elles furent portées, soit à droite, soit à gauche. Le grade ou la fonction du porteur fut aussi, selon les époques, identifié par un code de couleurs : écarlate, bleu, blanc ou panaché. A l'heure actuelle, elles sont portées à gauche avec les deux nattes sur la poitrine et sont en textile blanc. Les ferrets sont or ou argent selon la subdivision d'arme. Pour la Garde républicaine, elles sont panachées or et écarlate avec ferrets or et sont placées avec les brins et nattes apparentes sur la poitrine du fait du port de la tunique.

Les aiguillettes se distinguent des fourragères militaires qui portent les couleurs des médailles dont sont décorés certains régiments.



## II – LES SYMBOLES DE LA GENDARMERIE NATIONALE

### LA TÊTE DE MÉDUSE

En 1885, la tête de Méduse prit place sur les médaillons des ceinturons porte-épée des officiers. De nos jours, ce symbole figure toujours sur l'ensemble des ceinturons de cérémonie des militaires des unités de la gendarmerie mobile, de la gendarmerie départementale et de la Garde républicaine.

Posséder la tête de Méduse sur un ceinturon, pièce qui supporte l'arme, évoque la puissance des militaires de l'institution dépositaires de la force publique relevant de l'autorité légale. Le statut militaire est ici illustré par le fait qu'Athéna, déesse de la guerre, fut la première à utiliser ce symbole.

Enfin, le message induit par le choix de Méduse montre clairement que tout doit céder à la loi et que les malfaiteurs ne peuvent être que " pétrifiés " devant la force publique.





# III – LES UNIFORMES DE LA GENDARMERIE NATIONALE

## LES COULEURS DE L'UNIFORME

L'uniforme de la maréchaussée, tel qu'il était codifié par l'Ordonnance royale du 16 mars 1720, reprenait les couleurs de la livrée royale bleu de France. À cette nuance s'ajoutaient le rouge, et le jaune pour des buffleteries. De manière générale, le bleu figura toujours sur les uniformes de la gendarmerie, jusqu'à devenir presque noir pour les vestes à partir de 1921. Le bleu est une nuance intimement liée à l'histoire de France. Selon diverses légendes, elle fut choisie par Clovis pour protéger les troupes lors des combats.

Les uniformes, selon les régimes, virent le jaune (chamois) apparaître sur les culottes ou les plastrons. Le rouge orna souvent les retroussis et se trouve encore présent sur les tenues des cavaliers et motocyclistes. Le blanc figurait aussi sur les uniformes, mais essentiellement sur les attributs distinctifs (aiguillettes, aigrettes, etc.), il est en fait un symbole de commandement et d'honorabilité.

Actuellement, les tenues de la gendarmerie arborent encore les nuances de son illustre devancière - la Maréchaussée - et cela malgré les siècles écoulés, les changements de régime et les contraintes de l'évolution des effets d'uniforme.

La tenue de « service courant » depuis 2003 laisse moins de champs aux traditions, mais celles-ci reprennent leur droit lors des cérémonies où les gendarmes arborent encore leur grand uniforme.





# III – LES UNIFORMES DE LA GENDARMERIE NATIONALE

## EVOLUTION DE L'UNIFORME DE LA REVOLUTION A 1960



Révolution

Empire

Restauration

Second Empire

III° République

IV° République

V° République

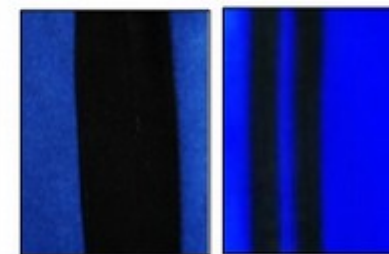


# III - LES UNIFORMES DE LA GENDARMERIE NATIONALE

## TENUE D'APPARAT



Tenue de gala  
Spencer officier



Pantalon droit  
Gendarme / Officier



Garde républicaine  
(cavalier)

Grande tenue  
(Officier)

Grande tenue  
EOGN (TETRA)

Garde  
Républicaine

Grande tenue  
Gendarmes (F/H)



# III – LES UNIFORMES DE LA GENDARMERIE NATIONALE

## DETAILS

**Grenade de parement de veste**  
(Les officiers portent un gilet de tradition bleu et un sabre )

**Brevet (BMPE)**

**Insigne d'unité**

**Grade (Adjudant Chef)**

**Képi avec galon d'élite**

**Epaulettes Tréflées**

**Aiguilletes de la maison du Roi**

**Décorations**

**Bouton argenté avec grenade**

**Ceinturon de tradition en cuir blanc avec tête de Minerve**

**Sabre Officier Modèle 1923**

**gilet de tradition bleu**

**Sabre d'officier**

The diagram illustrates the uniform details of a Gendarme National officer. On the left, a close-up of an officer in a dark blue uniform with a white belt and epaulettes is shown. Red arrows point from text labels to specific elements: the 'Grenade de parement de veste' (vest pocket flap) with a note that officers wear a blue traditional gilet and a sword; the 'Brevet (BMPE)' (gold badge); the 'Insigne d'unité' (unit crest); the 'Grade (Adjudant Chef)' (rank insignia on the sleeve); the 'Képi avec galon d'élite' (black cap with gold band); the 'Epaulettes Tréflées' (gold three-lobed epaulettes); the 'Aiguilletes de la maison du Roi' (gold royal house aiguilletes); the 'Décorations' (medals on the chest); the 'Bouton argenté avec grenade' (silver button with grenade emblem); and the 'Ceinturon de tradition en cuir blanc avec tête de Minerve' (white leather belt with Minerva head). On the right, a full-length view of an officer in a dark blue uniform with a white belt and a blue traditional gilet is shown. A red arrow points to the 'gilet de tradition bleu'. Next to him is a 'Sabre Officier Modèle 1923' (gold and black sword). A black arrow points to the 'Sabre d'officier' (black sword) held by the officer.

# **IV – LES MISSIONS DE LA GENDARMERIE**

## **UNE ARME POLYVALENTE**

**La Gendarmerie est une force armée, militaire, chargée de missions de police parmi les populations civiles. Elle exerce également les fonctions de prévôté au sein des armées sur les théâtres d'opérations extérieures. Elle est en mesure d'accomplir l'ensemble de ses missions dans toutes les situations susceptibles de se présenter sur le territoire national (en temps de paix comme en temps de guerre). Elle reste opérationnelle sur l'ensemble de l'arc de crise.**

**L'organisation militaire de la gendarmerie nationale repose sur un commandement intégré, de l'unité élémentaire (Gendarmerie Mobile et Gendarmerie Départementale) à la direction générale (DGGN), lui permettant d'adopter une posture opérationnelle permanente, gage de réactivité et d'une forte capacité de mobilisation.**

**Face à la soudaineté des crises, elle peut s'adapter aux différentes situations grâce à ses capacités de manœuvre et de changements de posture. Pour ce faire, elle regroupe rapidement des unités constituées, dispose de formations projetables en tous lieux et en tout temps et met en œuvre des moyens de commandement et d'appui.**

**La Gendarmerie Nationale s'impose ainsi comme un acteur majeur de la gestion des crises.**





# IV – LES MISSIONS DE LA GENDARMERIE

## LA GENDARMERIE DEPARTEMENTALE

La Gendarmerie Départementale est la subdivision de la Gendarmerie nationale chargée des missions de sécurité publiques dans les zones de compétence de la gendarmerie (ZGN) en France métropolitaine comme outre-mer. Par ailleurs elle est compétente en matière de police judiciaire partout sur le territoire national. Il en est de même pour ses missions militaires. Elle est familièrement appelée "*la Blanche*" car ses galons sont argentés (couleur traditionnelle des armes montées car les gendarmes se déplaçaient à cheval). Formée de 62.000 hommes et femmes, elle est organisée en Brigades depuis 1720 qui depuis 2005 sont organisées en 21 régions militaires (Régions) qui sont composées de 92 Groupements Départementaux (Départements), de 342 Compagnies de Gendarmerie Départementale (arrondissements) et de 3.500 brigades territoriales (Cantons) Elle a une mission de police administrative (prévention) et de police judiciaire (répression) dans lesquelles elle constate ou recherche les infractions à la loi pénale, en rassembler les preuves et en rechercher les auteurs.



La Gendarmerie départementale participe à la lutte anti-terroriste avec ses pelotons de surveillances et d'interventions (PSIG-Sabre), mais également à la sécurité routière avec des unités dédiées à cette mission (PMO, BMO, BRI). Les environnements extrêmes sont pris en compte par des unités spécialisées telles que les unités de montagnes, nautiques, spéléologiques et aériennes. Enfin de nombreuses autres spécialités sont prises en compte par la GD : renseignement, atteintes à l'environnement, délinquance juvénile, cyber-attaque, etc.

# IV – LES MISSIONS DE LA GENDARMERIE

## LA GENDARMERIE MOBILE



La Gendarmerie Mobile est une force militaire spécialisée au maintien de l'ordre public. Elle peut être engagée sur tout le spectre des crises. Réserve générale à la disposition du Gouvernement français, elle assure par ailleurs des missions de défense militaire et s'engage aux côtés des unités territoriales. Elle est ainsi capable d'être projetée sur l'ensemble du territoire, en métropole et en outre-mer, ainsi qu'à l'étranger et plus particulièrement sur les théâtres d'opérations extérieures. Forte de 109 Escadrons, de 17 Groupements et du Groupement blindé de gendarmerie mobile (GBGM), la gendarmerie mobile agit au quotidien pour maintenir voir rétablir l'ordre et pour renforcer la sécurité générale en luttant contre la délinquance.

Les missions qui sont confiées à la gendarmerie mobile couvrent un large spectre, à savoir :

- Opérations de maintien de l'ordre public du service d'ordre au rétablissement de l'ordre ;
- Renfort de la gendarmerie départementale, notamment au sein des zones de sécurité prioritaires (ZSP)
- Protection d'édifices sensibles (ambassades sur le territoire français,...), escortes sensibles ;
- Participation aux dispositifs mis en place dans le cadre des priorités et plans gouvernementaux (VIGIPIRATE, lutte contre l'immigration irrégulière, contrôle des flux,...) ;
- Participation à des opérations extérieures (OPEX) et protection d'ambassades à l'étranger.





# IV – LES MISSIONS DE LA GENDARMERIE

## LA GARDE REPUBLICAINE

La Garde Républicaine est une subdivision de la Gendarmerie nationale qui assure des missions d'honneur et de sécurité au profit des plus hautes autorités de l'État ainsi que des missions de sécurité au profit du public.



Elle concourt également au rayonnement culturel de la France avec ses formations musicales et ses formations spéciales. Elle est forte de 2.800 hommes et femmes, civils et militaires dans 3 escadrons de cavalerie et de 2 régiments d'infanterie et d'un escadron motocycliste. Que viennent compléter un orchestre et un chœur. Tous sont situés dans 15 casernes à Paris et en région parisienne.





# IV – LES MISSIONS DE LA GENDARMERIE

## LE GIGN

Créé au début des années 1970 le GIGN, après avoir acquis un savoir-faire et une réputation incontestable dans son domaine, était devenu dans les années 1980, la composante « intervention » du Groupement de Sécurité et d'Intervention de la Gendarmerie Nationale (GSIGN). Cette formation regroupait également d'autres unités de gendarmerie spécialisées dans la sécurité-protection, la collecte de renseignement et la formation. Le GIGN a été profondément remanié en 2007. En 2016, 13 antennes (dont 6 en Métropole) d'intervention régionale du GIGN (A-GIGN) ont été créées et servent d'intermédiaires entre les pelotons d'intervention (PSIG-Sabre) et le GIGN.



Premier insigne  
du GIGN en 1974





# IV – LES MISSIONS DE LA GENDARMERIE

## LES AUTRES MISSIONS

### GENDARMERIE DE L'AIR, DES TRANSPORTS AERIENS ET FORCES AERIENNES

Placée auprès du chef d'état-major de l'armée de l'Air, la Gendarmerie de l'Air (1) est une formation forte de 860 militaires d'active et de réserve qui exerce des missions de police administrative, militaire et judiciaire sur les bases, installations et établissements de l'armée de l'air en métropole, outre-mer et à l'étranger. A celle-ci s'ajoute la Gendarmerie des Transports Aériens (2) et les Forces Aériennes de la Gendarmerie Nationale (3).

### GENDARMERIE MARITIME

La Gendarmerie Maritime (4) procède de la politique de sécurité intérieure et de la politique de défense. Directement au contact des acteurs du monde maritime, elle exécute des missions de police administrative et de police judiciaire, ainsi que des missions de nature militaire. Elle est présente sur l'ensemble du littoral métropolitain et outre-mer, mais également dans les emprises et points sensibles de la marine nationale et certains grands ports civils. Il existe également des brigades Nautiques et fluviales.

### GENDARMERIE OUTRE MER ET PREVOTALE

Forte de près de 4 000 hommes et femmes, la gendarmerie est présente dans les départements et collectivités d'outre-mer (5) : Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie-Française et St Pierre et Miquelon. Elle ne doit pas être confondue avec les 70 militaires de la Gendarmerie Prévôtale (6) qui est le service de la gendarmerie institué auprès des forces armées françaises, hors du territoire national ou engagées en opérations extérieures, pour l'exercice des missions de police générale et de police judiciaire militaire.



1



2



3



4



5



6



**@commandementdesreserves**



**@DesReserves**



**commandement des réserves**



**<http://minotaur.fr/>**